

Décision du Président

Service TRANSPORTS
N° 9367
Date 13/01/2016
Objet Cession de quatre **véhicules** de transport pour personnes à mobilité réduite (788, 789, 790, 797) à la société ACTION NET'

Conformément à la délibération n° 5 du 18 avril 2014, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Conformément à la convention de délégation de service public de transports urbains liant le Grand Nancy à la société TRANSDEV NANCY, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2018, dans laquelle l'article 20 prévoit la réforme ou la revente des investissements mis à disposition du délégataire par l'autorité organisatrice,

Compte tenu de la décision du Grand Nancy de réformer les **véhicules** renouvelés en 2014,

Après consultation auprès de différents garages ou sociétés susceptibles d'être intéressés par la reprise des quatre **véhicules** de type Renault MASTER,

Après proposition de la société ACTION NET' de Varangéville en date du 01 juin 2014 pour la reprise de quatre **véhicules** de transport pour personne à mobilité réduite,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder, en l'état, à la société ACTION NET', situé 14 rue Berveiller à Varangéville (54110), 4 **véhicules** décrits dans le tableau suivant :

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Mise en circulation
788	Renault	Master	763 ADF 54	30/11/2006
789	Renault	Master	765 ADF 54	30/11/2006
790	Renault	Master	767 ADF 54	30/11/2006
797	Renault	Master	415 AJE 54	30/04/2008

Les **véhicules** concernés ont été acquis le 30/11/2006 au prix unitaire de 52 411,69 € HT, soit 61 608,44 € TTC (parc 788, 789 et 790), et le 30/04/2008 au prix unitaire de 52 382,50 € HT, soit 61 573,55 € TTC (parc n° 797).

- de signer les actes à intervenir.

Le montant de la cession s'élève à 285 € TTC par **véhicule**, représentant un montant total de 1140 € TTC, soit 950 € HT.

La société ACTION NET' assurera à sa charge l'évacuation et le transport des quatre **véhicules** réformés, actuellement stationnés au dépôt de bus du GHHP Lorraine, 15 Allée des Grands Pâquis à Heillecourt.

Les cessions de ces **véhicules** feront l'objet d'une sortie d'inventaire et de l'état de l'actif.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget annexe "transports" à la s/fonction 03 article 775 "matériel roulant" service 720.

Envoi Préfecture 13/01/2016
Retour Préfecture 13/01/2016
Publication 13/01/2016
Envoi Service 14/01/2016
Exécutoire 13/01/2016

Annexes



[cartes grises + factures 788 789 790.pdf](#)



[facture 797.pdf](#)



[carte grise 797.pdf](#)